Journée des directeurs de centres Le 11 juin 2013 Saint-Lô

Compte rendu des ateliers gendarmerie

Intervenant: Commandant Sottin

I) Un maillage territorial:

45 brigades de gendarmerie dans le département

Il est nécessaire pour les directeurs de centres de se faire connaître physiquement du commandant de brigade ou de son adjoint.

II) Principaux problèmes rencontrés :

La disparition de mineurs

Elle nécessite la mise en place d'un dispositif de gendarmerie ; si la disparition est signalée tardivement, les moyens se trouvent souvent limités car il n'y a pas possibilité de recherche avec l'hélicoptère la nuit. Tant pour l'hélicoptère que pour les chiens cynophiles un lapse de temps est nécessaire à leur venue sur zone. Il est constaté que les disparitions du matin ne sont souvent signalées qu'en soirée.

Aussitôt qu'une disparition est avérée, composer le 17 (police/ gendarmerie) ; indiquer précisément l'endroit, une description du mineur, une photo. En général, quand les moyens sont arrivés sur zone, on retrouve les personnes dans un délai d'une heure ; le dispositif peut être étoffé avec des militaires .

Question:

Cas d'une disparition lors d'un séjour à l'étranger : prise de contact du directeur avec la police, posséder le numéro à appeler suite à ce contact et éventuellement posséder le numéro de téléphone du consulat.

Cas d'une disparition lors d'activités de plage avec suspicion de noyade : appeler les sauveteurs puis la gendarmerie ; il est fortement conseillé de faire des activités nautiques là où les baignades sont autorisées par la mairie.

Autre recommandation : vérifier pour un campement de plusieurs jours si le téléphone passe ou si vous tombez sur les ondes anglaises , notamment le long de la côte ouest du département.

S'il y a problème de mœurs : interlocuteur local par rapport à la gendarmerie : il faut signaler les faits ou possibilité de faire une lettre au Procureur.

S'il y a agression : ceci entraîne une recherche de la preuve, or ceci est difficile voire impossible si on a connaissance des faits longtemps après.

Plusieurs types d'enquêtes :

- 1) Enquête préliminaire : enquête simple
- 2) Enquête de flagrance : délai très restreint : 24 h maximum.
- 3) Commission rogatoire déclenchée par un juge d'instruction.

Il faut être attentif à l'environnement socio-familial de l'enfant et faire intervenir un médecin si un enfant porte des bleus, des ecchymoses.

Il y a une exposition des animateurs à recevoir les confidences des enfants : le centre est généralement un lieu de parole.

Quand un enfant confie à un animateur qu'il est maltraité, il peut être reçu par un gendarme spécialisé.

Les animateurs posent le problème de la validité de la parole de l'enfant. Un animateur accusé à tort de viol par une jeune fille a perdu son travail et son épouse.

Quand l'accueil se fait chez l'habitant pour des enfants, il est important de prendre contact avec la brigade locale car les gendarmes ont une connaissance de la population.

Problèmes liés à l'alcool :

Que peut faire l'animateur quand un parent très alcoolisé vient chercher un enfant ? Informer la gendarmerie que la mère ou le père se présente dans un état d'ébriété avancé. Si le cas est récurrent, interpeller la gendarmerie ou le parquet relativement à l'exercice de l'autorité parentale. Il est un devoir dans le cadre du centre de rapporter des faits en justice dès lors qu'ils semblent avérés.

Il est évoqué le problème de l'aspect psychologique très lourd pour la victime quand il y a dépôt de plainte. Des exemples d'absence de soutien psychologique par la gendarmerie qui considère que ce n'est pas son rôle, sont évoqués. Qui est censé assumer ce soutien dans ce cas où les services sociaux interviennent également ? Le souhait d'une transversalité des différents acteurs de cet accompagnement est formulé.

Les formations d'animateurs ne préparent pas à ces situations.

Il est noté la lenteur de l'instruction quand il y a une suspicion de maltraitance ; l'exemple d'un signalement datant de l'an dernier, et toujours en cours, est cité.

Certains animateurs déplorent le turn- over dans les gendarmeries qui ne leur permet pas de tisser des liens constructifs avec leurs interlocuteurs.